REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
REGIONALE MASCULINE 3 (RM3)

Article 1 :

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional Masculine 3 » (RM3).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Régional Masculine 2 » (RM2).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Les associations sportives descendantes de Régionale Masculine 2 (RM2) ;
Les associations sportives maintenues en Régionale Masculine 3 (RM3).
Les associations sportives issues des championnats départementaux Pré Régionale Masculine (PRM).

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en deux phases :

PHASE 1	Les 48 associations sportives sont groupées en quatre (4) poules de douze (12) équipes disputant des rencontres aller-retour (22 journées).
PHASE 2	A l'issue de la saison en cours, les associations sportives classées 1ere de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Les 4 premiers se rencontrent lors de ½ finales et finales, sur une rencontre unique lors d'un weekend déterminé par la CSR conformément au calendrier sportif de la saison en cours. ~~Cette rencontre aura lieu chez l'équipe la mieux classée selon le ranking (art 69 des règlements sportifs de la LIFBB)~~ ~~La finale aura lieu chez l'équipe la mieux classée au ranking RM3.~~ Les équipes les mieux classées au ranking RM3 seront déclarées recevantes

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

PHASE 1	PHASE 2

A	B	C	D
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3
RM3	RM3	RM3	RM3

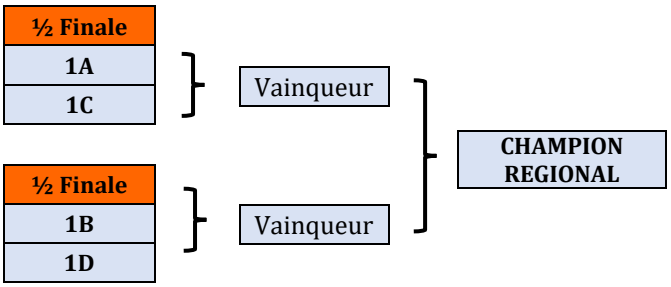

Le Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 3 est le vainqueur de la Finale.

Article 4 : Montées et descentes

MONTEES	Les deux premiers de chaque poule accèdent à la Régionale Masculine 2 (RM2) pour la saison suivante : - Dans l'éventualité où une association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'association sportive suivante, dans l'ordre du classement au ranking, sera proposée. Au-delà, ou en en cas de refus, le ranking (art 23 des RSG LIFBB) établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui sera retenue en RM2. - Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division. -
DESCENTES	1) Les associations sportives classées 12ème, 11ème et 10ème de chaque poule et le moins bon 9ème classé au ranking, ou plus, en fonction des descentes de la RM2, descendront en championnat départemental la saison suivante. Les équipes supplémentaires qui descendent sont les équipes les moins bien classées au ranking (art 23 des règlements sportifs de la LIFBB). 2) Au-delà de la 4ème descente de RM2, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers le département qu'il y a de descente(s) de RM2.

Article 5 : Rencontre

<table>
<tr><td>HORAIRE OFFICIEL</td><td>Samedi 20h30
Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche</td></tr>
<tr><td>TEMPS DE JEU</td><td>4 x 10’ / Intervalle entre les quart-temps de 2’ et mi-temps de 10’
Prolongation de 5’</td></tr>
<tr><td>BALLON</td><td>Taille 7</td></tr>
<tr><td>FEUILLE</td><td>E-Marque obligatoire</td></tr>
<tr><td>SALLE</td><td>Obligatoirement classée par la FFBB</td></tr>
<tr><td>LICENCE AUTORISEE</td><td>
<table>
<tr><td>Type de licence</td><td>OC</td><td>1C-1CAST</td><td>2C-2CAST</td><td>OCT</td><td>0CAST</td><td>0CASTCTC</td><td>JH/OH</td></tr>
<tr><td>Nbre maximum</td><td>10</td><td>3*</td><td>3*</td><td>3*</td><td>3*</td><td>5</td><td>JH illimités + 1 OH</td></tr>
</table>
Les socles O, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».
</td></tr>
<tr><td>BRULAGE</td><td>Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l’équipe réserve.
<strike>Dans le cas d'une CTC : un joueur est forcément brûlé dans toutes les équipes des clubs composant la CTC évoluant à un niveau inférieur.</strike>
Dans le cas d'une CTC, voir le schéma ci-dessous
 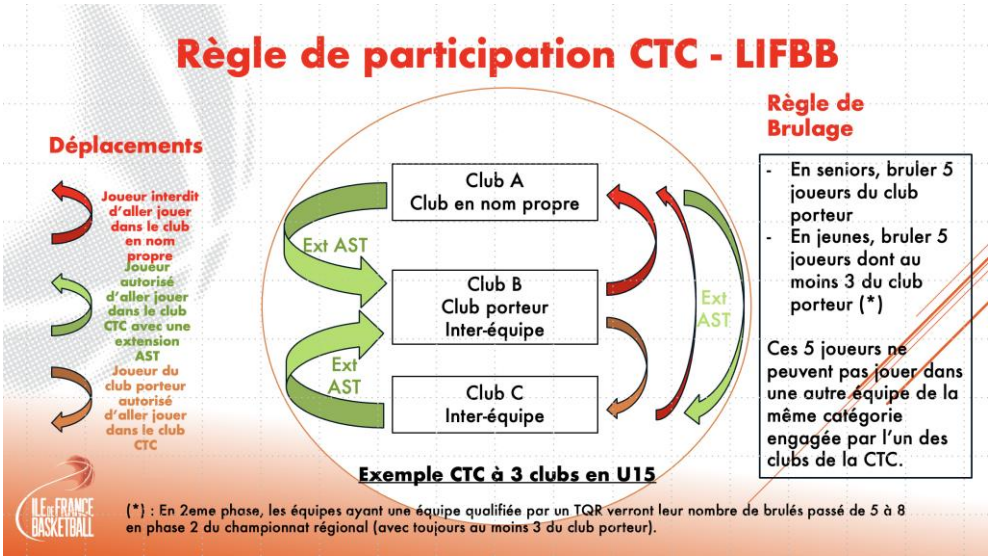
</td></tr>
<tr><td>DESIGNATIONS</td><td>Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglées par la caisse de péréquation</td></tr>
</table>

** Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l’ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.*

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS CTC	~~Obligation de 5 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque.~~ ~~Un minimum de 5 joueurs titulaires d'une licence 0C, 1C, 2C ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe.~~ 5 joueurs au moins du club porteur inscrits sur la feuille de marque et présents. Pour information : Il y aura donc un maximum de 5 joueurs ASTCTC sur la feuille de marque.
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors masculine ou 1 équipe U21M ou U18M et 1 autre équipe jeune masculines (U21M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel ils sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.
Pacte #Tousengagés	Se conformer aux règlements FFBB